

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel

Attaché principal

Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. EPREUVE ECRITE	5
2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	5
IV. PHASE D'ADMISSION	6
1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	6
2. RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE.....	6
3. RESULTATS D'ADMISSION	6
V. BILAN	7

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal.

✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux attachés territoriaux qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emplois de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

✓ Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Cet examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

✓ Jury

Le Jury se compose de 15 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 2 conseillers départementaux, dont la Présidente du Jury,
- 2 Maires,
- 1 conseillère municipale.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Administrateur, Directeur administratif et financier d'un département,
- 1 Administratrice, Directrice Générale Adjointe du Secrétariat général des solidarités territoriales d'un départemental,
- 1 Directeur Général des services d'une communauté de communes,
- 1 Directrice Générale Adjointe d'une commune.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Maître de conférences en droit public,
- 1 Directeur Général des Services d'une commune,
- 1 Maître de conférences en droit des collectivités territoriales.

✓ Sujet et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 3 novembre au 9 décembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 17 décembre 2020
Epreuves d'admissibilité	8 avril 2021 à Labège et au MEET à Aussonne (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	28 juin 2021
Epreuves d'admission	23, 24, 27 et 28 septembre 2021
Jury d'admission	30 septembre 2021

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Nombre de dossiers reçus		562
Nombre de candidats admis à concourir		551
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	429
	Pourcentage	78 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10
Nombre de candidats admissibles		269
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	260
	Pourcentage	97%
Seuil d'admission sur 20		11
Nombre de candidats admis		177
Taux de réussite (admis/présents écrit)		41 %

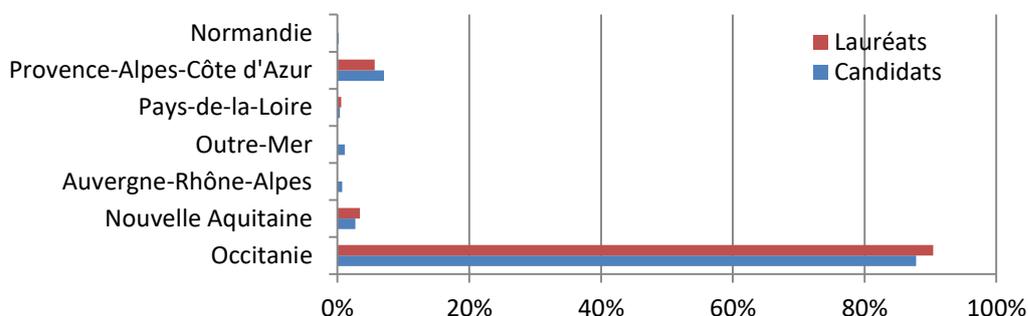
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ Age et sexe

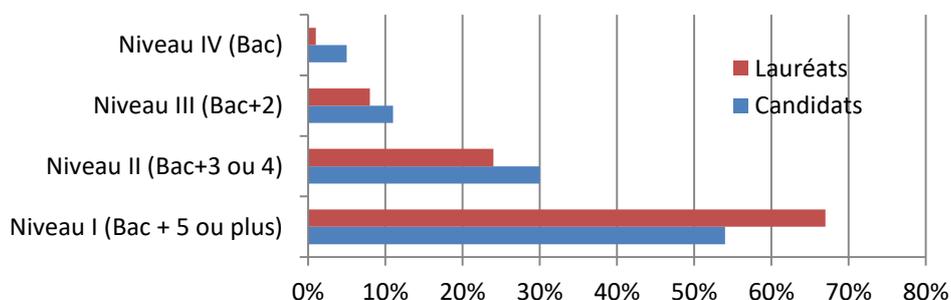
Les femmes représentent 76 % des candidats et 76 % des lauréats. La moyenne d'âge est assez proche entre les candidats et les lauréats (43 et 41 ans).

✓ Origine géographique



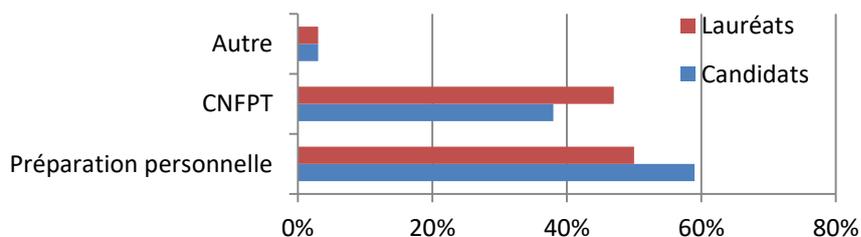
Les lauréats proviennent de 4 régions, alors que 6 régions étaient représentées lors des inscriptions. La majorité des lauréats et des candidats proviennent de la région Occitanie.

✓ Diplômes



67 % des lauréats détiennent un titre ou diplôme délivré par l'Etat Français d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat.

✓ Préparation



38% des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT. Ils représentent presque la moitié (47%) des lauréats.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. EPREUVE ECRITE

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées (durée : 4 heures ; coefficient 1).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

✓ Thématique du sujet

L'accès des jeunes à la culture, via notamment les apports du numérique.

2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
429	10,45	269 (63 %)	14	17	0

✓ Constat des correcteurs

Sur la forme, le niveau général est plutôt homogène. La méthodologie de la note avec propositions est maîtrisée avec un formalisme bien matérialisé. En revanche, le niveau de qualité rédactionnelle est plus hétérogène. L'effort de reformulation n'apparaît pas dans toutes les copies.

Sur le fond, certains plans sont explicites et cohérents, mais d'autres trop imprécis et non informatifs, voire déséquilibrés. Quelques copies ont exploité correctement le dossier, les candidats ayant repéré les informations essentielles. Certains candidats n'ont pas su hiérarchiser ces informations et identifier les enjeux du sujet. Dans l'ensemble, il ressort un manque d'esprit de synthèse.

Les solutions opérationnelles sont nombreuses mais peu pertinentes voire irréalistes, déconnectées des enjeux d'une collectivité. Le mode projet n'est pas maîtrisé.

✓ Délibération

122 candidats absents aux épreuves d'admissibilité ont été éliminés.

14 candidats présents, ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20, ont été éliminés.

269 candidats ont été déclarés admissibles à l'épreuve orale d'admission.

IV. PHASE D'ADMISSION

1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives, générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

✓ Organisation

Le jury a été scindé en 5 groupes d'examineurs de 3 personnes représentant chaque collège.

2. RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Nombre de notes inf. à 5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
260	11,51	176 (68 %)	0	18	5

✓ Constat du jury

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent l'exercice de l'exposé par une présentation claire et structurée de leur parcours professionnel et de leur motivation.

Le jury relève un niveau hétérogène entre les candidats. Bien que certains candidats aient des connaissances de l'environnement territorial, la majorité se cantonnent trop souvent à leur domaine de compétences et d'expertise et manquent de connaissances administratives générales et de connaissances fondamentales (missions et fonctionnement des structures territoriales).

En outre, ils ne prennent pas la mesure du niveau des fonctions d'un attaché principal en matière de management stratégique et manquent de la hauteur de vue nécessaire à un futur cadre dirigeant de la fonction publique territoriale.

3. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq à 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
11,84	231	17	7,50

✓ Délibération

9 candidats absents à l'épreuve d'admission ont été éliminés.

Le jury a souverainement fixé le seuil d'admission comme suit :

Seuil d'admission en points	Nombre de candidats admis
22 points / 40	177

V. BILAN

Le jury dresse le constat général d'une baisse de niveau des candidats, lesquels sont souvent très spécialisés dans leur domaine (finances publiques, marchés publics, urbanisme, chargé de mission, etc.) et manquent de culture territoriale, de capacité d'ouverture, de curiosité intellectuelle ou d'esprit critique.

Comme le démontrent les résultats des épreuves écrites, les candidats semblent bien préparés mais s'inscrivent rarement dans une démarche de conduite de projet.

De même, des capacités à exercer des fonctions stratégiques à responsabilités sont nécessaires pour atteindre le niveau d'exigence attendu et sanctionné par l'épreuve d'entretien avec le jury.

Le jury rappelle plus que jamais que des connaissances très précises des structures territoriales sont indispensables, cet examen professionnel ne constituant en rien une simple validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Une sérieuse préparation est donc nécessaire pour atteindre les prérequis définis dans les notes de cadrage des épreuves qui semblent trop peu consultées.

La Présidente du jury,

Sandrine FLOUREUSES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Floureuses', written over a horizontal dashed line.